

des communes un discours électoral en prévision d'un événement que lui et ses pareils envisagent avec crainte.

**M. le président:** La parole est à l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sachant d'où vient l'expression "ses pareils" je n'en tiendrai pas compte.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député peut être assurée que je n'ai pas voulu l'offenser par l'emploi de l'expression "ses pareils". C'est une excellente expression qui est aussi très juste.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, je crois que vous m'avez donné la parole. Maintenant que le ministre des Finances a fini de grommeler je vais répondre à ce qu'il a dit. Je le ferai sans préjugé et, certes, sans passion. Le ministre a fait grand état de ce que le gouvernement avait suivi la lettre de la loi. Ni l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre ni le chef de l'opposition n'ont jamais dit le contraire.

**Une voix:** Que trouve-t-on à redire?

**L'hon. M. Pickersgill:** On soutient qu'ils n'ont pas tenu compte de l'esprit de la loi. (*Exclamations*) Ils n'ont pas tenu compte des pratiques constitutionnelles. On allègue que les fois précédentes, les affectations visées par ces mandats du Gouverneur général avaient été insérées plus tard dans des crédits que le Parlement pouvait examiner. Sous un régime libéral, de même que sous d'autres gouvernements torys, le Parlement a eu la chance de se prononcer là-dessus. Les dépenses, il est vrai, ne pouvaient être révoquées, mais le gouvernement qui les avaient faites, pouvait l'être, lui. C'est l'essence même du gouvernement responsable. Nous sommes revenus maintenant à l'ancien régime, aux anciens usages de la législature coloniale où l'exécutif informait l'assemblée de ses dépenses en lui disant qu'elle n'avait aucun contrôle ni aucun droit à exercer à ce sujet, pas plus que d'opinion à émettre. Le ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait de son mieux pour empêcher un débat sur cette question en invoquant le Règlement lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est levé...

**L'hon. M. Fulton:** Non. La question a été débattue le 30 janvier.

**L'hon. M. Pickersgill:** ...nous voici de retour aux procédés des anciens gouvernements coloniaux, à l'ancienne formule du pacte de famille.

**L'hon. M. Fulton:** Elle a été discutée le 30 janvier.

[L'hon. M. Fleming.]

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre des Finances, qui s'est complètement désintéressé de la seule question discutée toute la journée et qui a remis sur le tapis bien des choses sur lesquelles tout le monde était d'accord, a dit que nous n'étions pas sincères, de ce côté-ci de la Chambre, parce que nous n'avions pas soulevé cette question plus tôt. A mon sens, peu importe le moment où une question est soulevée. Si quelque chose est mal, c'est mal. Si une mauvaise action est découverte même lorsqu'on est à la veille d'en commettre une pire, il n'y a pas de raison de ne pas la dénoncer. Le ministre des Finances, avec ce bluff auquel nous sommes si bien accoutumés à la Chambre, a dit que le chef de l'opposition s'était rangé du côté de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (*Exclamations*) Je suis content que le chef de l'opposition, tout comme d'autres dirigeants du parti libéral, soit toujours du côté du droit, quel que soit celui qui soulève la question.

**Une voix:** Sombre vendredi!

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai pris la parole surtout...

**L'hon. M. Hees:** Nul ne saura jamais pourquoi.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne pense certainement pas que le ministre des Transports puisse comprendre une question de ce genre.

**L'hon. M. Hees:** Je n'ai jamais pu vous comprendre. Je crois que personne n'en est capable.

**M. le président:** A l'ordre!

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre des Finances a dit que la raison pour laquelle il fallait avoir le mandat dont il s'agit était le manque de prévoyance du gouvernement précédent.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pickersgill:** Avant que messieurs les députés n'applaudissent trop fort, examinons un peu les dates. Le mandat a été émis au mois d'août. Nous avons pris les meilleures dispositions possibles pour parer aux dépenses imprévues, c'est-à-dire dont l'ordre d'importance serait imprévisible, comme l'a signalé le ministre en présentant les crédits, soit en raison d'un mouvement inattendu d'immigrants et de réfugiés, soit du nombre imprévu de ceux-ci. Nous avons pris les meilleures dispositions possibles quand le budget des dépenses a été présenté au Parlement au début de l'année dernière. M. Harris a dit: "Prenons les dispositions nécessaires pour avoir assez d'argent jusqu'à ce que le Parlement se réunisse de nouveau après les élections".